

PROGRAMME : 7.8 Agent des opérations aériennes et régulateurs de vols

Public concerné Tout personnel chargé des opérations aériennes et régulateurs de vols.

Validité IATA 24 mois (2 ans)

Pré-requis Aucun

Modalités de la formation :

- Durée réglementaire : 4 heures
(initial ou maintien de compétences)
- Groupes ou individuels
- Formation en présentiel, à distance ou en E-learning
- Brochure mis à disposition des stagiaires et diffusion PPT, Vidéos

Méthodes pédagogiques :

- Echanges en présentiel
- Exercices accompagnés
- Apports théoriques et pratiques (conversations, mises en situation, exercices)
- Méthode d'apprentissage adaptée à un public d'adultes

Méthode d'évaluation : Evaluation sommative sur 3 critères Connaissance 60/100 Aptitude 30/100 et Attitude 10/100 Note minimum 80% de bonnes réponses)

Sanction : Attestation CBTA

Les objectifs de la formation ; à la fin de la session le candidat sera capable de :

- Comprendre les principes de base des marchandises dangereuses
- Transporter le FRET et les bagages

Programme détaillé :

1/ Comprendre les principes de base des marchandises dangereuses

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses
- Comprendre les restrictions générales
- Identifier les rôles et responsabilités
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage
- Comprendre la communication des dangers
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base

2/ Transporter du FRET et des bagages

- Gérer des marchandises dangereuses avant et pendant le vol